



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

## Décision du maire n° 2024.165

Mise en ligne : 25/11/2024

**OBJET** **Avenant n°1 au marché n°2024-38 relatif aux travaux de création et de rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°2 : Cloisons – Faux-plafonds - conclu avec la société SORBAT 77**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2123-1 ;

**Vu** la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision n°2024-145 en date du 7 octobre 2024 relative au marché n°2024-38 passé avec la société SORBAT77 intitulé « Création et rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°2 : Cloisons – Faux-plafonds », pour un montant forfaitaire de 8 814 € HT ;

**Considérant** que la Commune a engagé, conformément à la décision susmentionnée des travaux de cloisons et de faux-plafonds pour la rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy ;

que lors des réunions de chantier, des travaux modificatifs sont apparus nécessaires ;

que ces travaux modificatifs ont une incidence financière sur le montant initial du marché ;

qu'il y a lieu de conclure un avenant n°1 au marché afin de prendre en compte ces modifications ;

**Décide** **Article 1<sup>er</sup>**

Un avenant n°1 est conclu au marché n°2024-38 relatif aux travaux de création et de rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°2 : Cloisons – Faux-plafonds avec la société SORBAT 77 sise

## Décision du maire n° 2024.165

295, avenue de l'Europe à Saint Fargeau Ponthierry (77310) afin d'intégrer au marché les incidences financières de travaux modificatifs apparus nécessaires en cours de chantier.

Ces travaux modificatifs représentent une plus-value de 1 862 € HT. Ainsi, le montant initial du marché de 8 814 € HT est porté à 10 676 € HT.

### Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

### Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 25 NOV. 2024**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Antoine BOUPART



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20241125-DEC\_2024\_165-CC  
Date de télétransmission : 25/11/2024  
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Registre des décisions du maire - 2024  
1141 Avenant -travaux